

E24000003/13

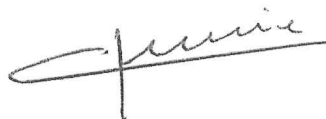
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

---

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LE TERRITOIRE  
DES COMMUNES DE SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES ET LA  
MURE-ARGENS

du 29 avril 2024 au 17 mai 2024

CONCLUSION ET AVIS



Philippe MARIE  
Commissaire Enquêteur

Ce dossier est destiné à la régularisation du puits des Iscles appartenant à la commune de Saint-André-les-Alpes mais situé sur la commune de la Mure-Argens.

Les remarques formulées par les habitants de la Mure-Argens concernent le Périmètre de Protection Rapproché (PPR) beaucoup trop vaste et de ce fait empêchant l'exploitation des parcelles concernées et diminuant fortement la valeur de celles-ci.

La commune de Saint-André-les-Alpes va lancer une étude permettant d'exploiter le captage d'eau de surface de Saint Jean pour lequel l'hydrogéologue agréé a demandé la non utilisation car il n'est pas protégé. Par ailleurs, elle va reprendre la recherche d'autres ressources notamment dans le vallon de l'Isolle afin d'avoir une seconde possibilité d'alimentation en eau .

Ce dossier comporte de nombreuses anomalies :

- analyse complète de l'eau trop ancienne,
- liste des propriétaires terriens non à jour et pour certains aucune réception de courrier les informant de l'enquête ; par ailleurs 15 lettres adressées aux propriétaires sont revenues à la CCPAV non retirées par leurs destinataires,
- absence de rencontre préalable avant le lancement de cette enquête publique entre la commune de Saint-André-les-Alpes et les habitants de la Mure-Argens,
- prescriptions de l'hydrogéologue inadaptées au terrain et beaucoup trop contraignantes.
- ce dossier a été monté il y a près de 4 ans, avec quelques ajouts plus récents.

Après avoir consulté le dossier en amont de l'enquête publique et en tenant compte des nombreuses anomalies qui correspondent à mon analyse, j'émet un AVIS FAVORABLE avec les réserves suivantes :

- faire une analyse complète de l'eau,
- mettre à jour la liste des propriétaires terriens,
- solliciter l'avis du domaine pour établir une estimation sommaire et globale des morceaux de parcelles concernées,
- instaurer une rencontre entre les élus de la commune de Saint-André-les-Alpes et les habitants de la Mure-Argens,
- demander à l'hydrogéologue agréé de revoir ses prescriptions inadaptées au terrain et beaucoup trop contraignantes.

A Digne les bains le 29 mai 2024



Philippe MARIE  
Commissaire Enquêteur